

Section Académique de Dijon
Le Secrétariat académique

A Madame le Recteur de l'Académie de Dijon,
Rectorat de l'Académie,
51, rue Monge
21000 DIJON

Objet : évaluation des épreuves du baccalauréat

Madame le Recteur,

Dans notre lettre du 30 janvier, nous vous faisons part de notre mécontentement sur le calendrier de la fin de l'année et de nos revendications à ce sujet.

Les conséquences de ce calendrier commencent à apparaître. Nous voudrions nous entretenir avec vous en particulier de deux questions : les conditions d'évaluation de l'EAF (écrit et oral) en séries générales et technologiques et les corrections de l'épreuve d'Histoire-Géographie en série générale.

En ce qui concerne l'EAF, nous constatons que la période des interrogations orales s'étale sur 7 journées effectives : nous espérons que cela signifie que vous avez ménagé une pause d'une journée aux examinateurs en milieu de semaine, et que vous avez limité le nombre de candidats par jour à 11 ou 12, nombre au delà duquel une saturation préjudiciable au candidat s'installe chez l'examineur.

Pour ce qui est des corrections des écrits, compte tenu des délais et du chevauchement de la période de correction avec celle de passation des épreuves orales, nous demandons une nouvelle fois qu'aucun collègue ne soit convoqué pour les deux séries d'épreuves.

Nous trouvons par ailleurs abusif d'avoir cherché à convoquer des professeurs de français de collège pour corriger des épreuves de bac, car le manque d'habitude et d'expérience de ces collègues dans les classes de lycée, fait peser le risque d'une iniquité dans l'évaluation des copies. Nous voyons en revanche dans cette démarche de votre part, la prise de conscience de l'impasse dans laquelle la « reconquête du mois de Juin » et le retardement des épreuves place les collègues examinateurs, vous poussant à envisager des solutions pour le moins discutables pédagogiquement.

En ce qui concerne la correction en Histoire-Géographie, la date tardive de passation de l'écrit (mercredi 24 juin) et les délibérations ayant lieu le lundi 6 juillet, nous demandons que la saisie des résultats n'ait pas lieu le 1er juillet mais plus tard. Nous demandons également que les collègues corrigent les copies à domicile. Cette question provoque un grand émoi chez les collègues et nous avons donc demandé aux collègues de soutenir cette demande par pétition.

Espérant vous rencontrer rapidement sur ce dossier, nous vous prions d'agréer, Madame le Recteur, l'expression de notre dévouement au service public de l'Education Nationale.

Pour le secrétariat académique du SNES-FSU,
Pascal Meunier

